



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape substantielle dans l'élaboration du budget primitif d'une collectivité territoriale. Conformément à l'article 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L 5217-10-4 du CGCT).

Il s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération qui présente le contexte économique global, la situation financière de la commune, les hypothèses retenues pour la construction du budget, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette de l'année 2023.

Contexte économique international, et national : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3^{ème} trimestre, après deux trimestres de croissance légèrement supérieure à 0.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier. L'activité américaine est principalement portée par les ménages et les exportations et a progressé de 2,5 % en 2023, contre 1,9 % en 2022.

En Chine, la sortie de la stratégie « zéro COVID » a suscité un rebond de croissance en 2023. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

En 2023, la croissance en zone euro est restée atone, en raison de la stagnation de la consommation privée et de la faiblesse de l'investissement. L'inflation est en baisse suite aux mesures de taux prises par la BCE.

Les analystes prévoient une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation.

France : la croissance plus résiliente qu'attendu

En 2023, la croissance en France est modeste, et s'établit à 0,9%. Ce chiffre cache cependant de belles progressions de la demande intérieure, notamment en matière d'investissement, ou de consommation alimentaire des ménages. Les ratios dans ces domaines sont de nouveau à la hausse après plusieurs trimestres de repli. Les chiffres du commerce extérieur demeurent en baisse et contribuent négativement à la croissance.

En matière d'inflation, les prix ont continué leur progression, notamment du fait de la flambée du coût des énergies et carburants pour lesquels certaines mesures gouvernementales prises en 2022 ont été levées en 2023 (remise carburant notamment). Le pic de l'indice des prix à la consommation a été atteint à +7% en février 2023. Depuis, le processus de désinflation est engagé en France, comme dans ses pays voisins, en lien avec la situation dans les principaux domaines concernés précédemment par une flambée des prix : énergie, alimentaire.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

Le rétablissement des finances publiques sera lent

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024.

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,9% en 2023.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de la dette.

Les orientations de la loi de finances 2024

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progressent par rapport à 2023, avec la pérennisation et l'augmentation du fonds vert, l'augmentation des dotations aux communes équipées de dispositifs de recueil des titres d'identité, la création d'un fonds contre les violences faites aux élus et la reconduction d'un fonds d'aide aux collectivités en difficulté.



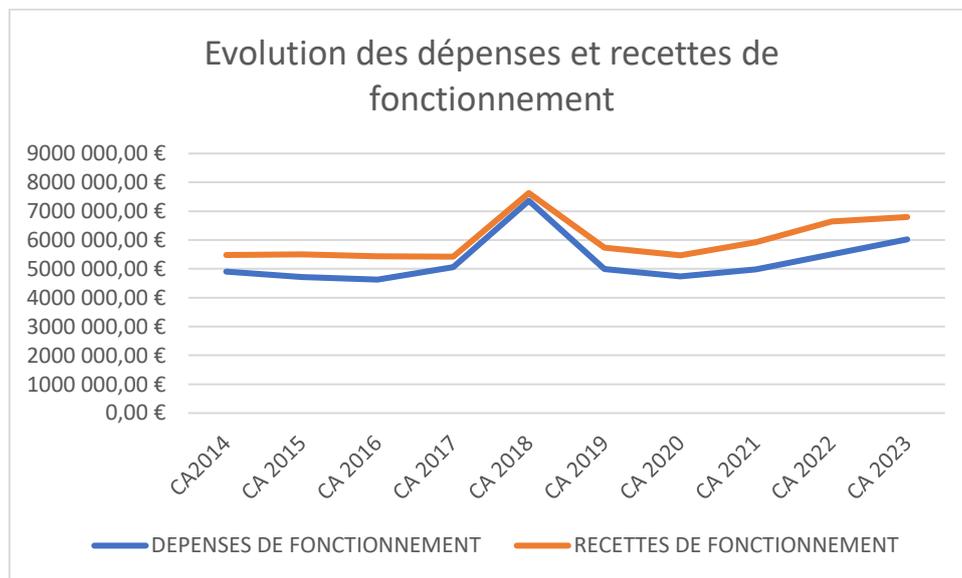
La loi de finances 2024 prévoit des mesures dans le domaine de la transition écologique avec une enveloppe de 7 milliards d'€ et un soutien accru à l'investissement local en la matière.

Les aides ponctuelles mises en place par l'Etat pour venir en aide aux collectivités du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et de la hausse du point d'indice ne sont pas reconduites.

Les crédits de paiement consacrés au Fonds de compensation de la TVA sont en augmentation pour prendre en compte les mesures d'extension de l'assiette avec la réintégration des dépenses d'aménagement de terrains.

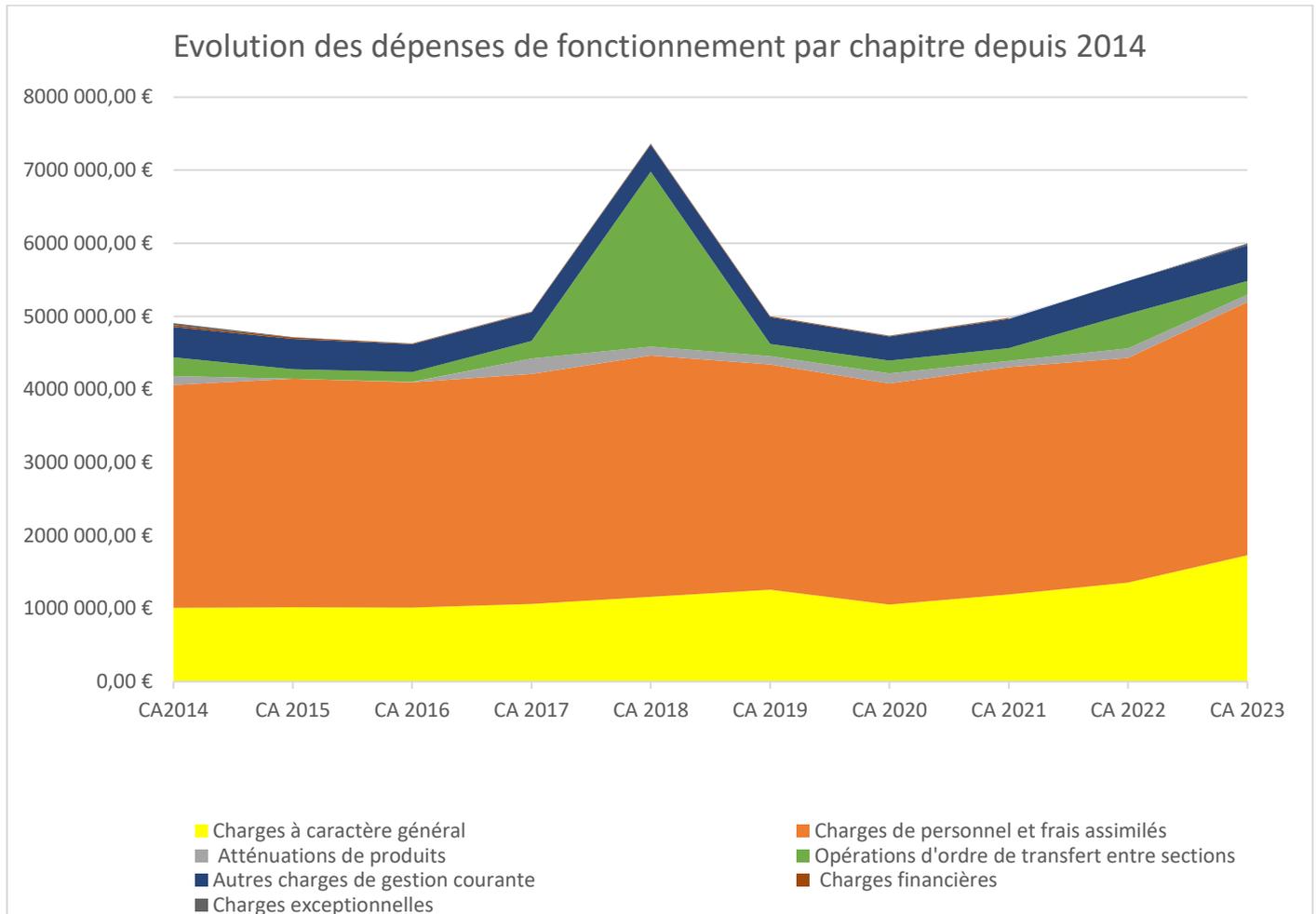
Situation financière de la commune (évolution des finances depuis 2014) :

La représentation graphique des dépenses et recettes de fonctionnement de la commune est relativement homogène sur la durée, hormis l'exercice 2018, caractérisé par un effet ciseau c'est-à-dire une augmentation plus rapide des dépenses de fonctionnement que des recettes de la même section. Depuis lors, le résultat de la section de fonctionnement se stabilise à un niveau favorable de 800 000 € en moyenne. L'exercice 2023, malgré le contexte de hausse du coût des énergies, s'annonce à un niveau satisfaisant de 780 000 € environ.





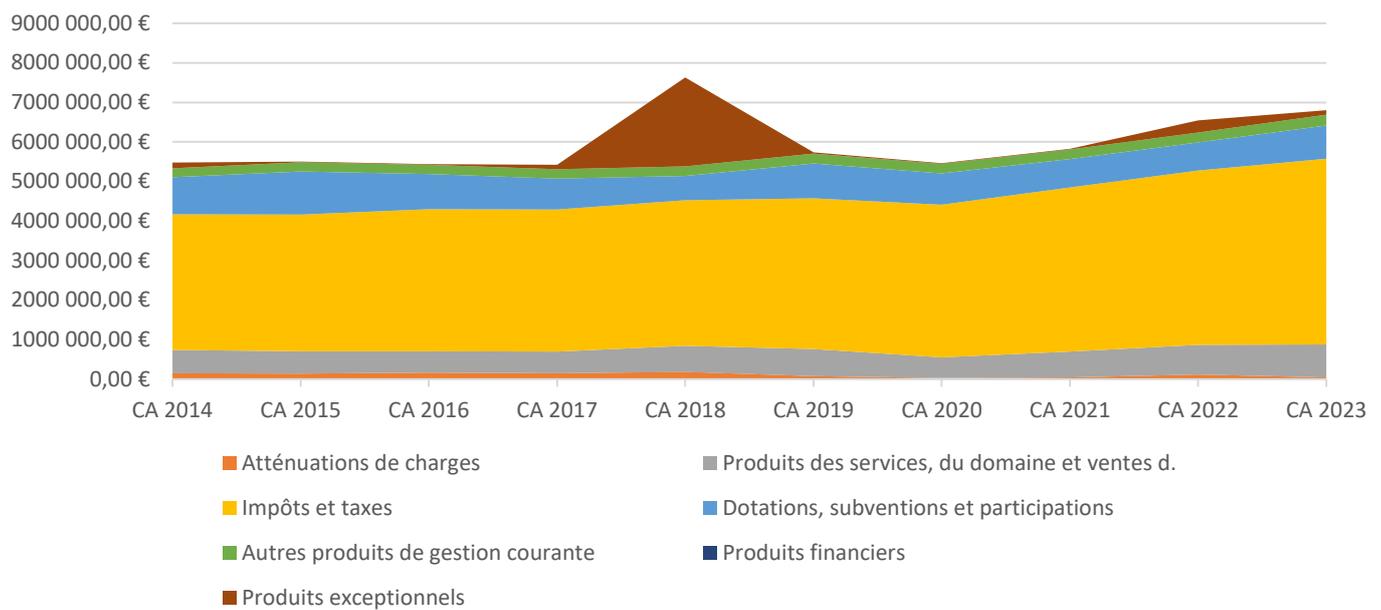
Les augmentations des dépenses de fonctionnement sont principalement dues à l'inflation, au glissement vieillesse technicité, mais également au maintien de politiques publiques volontaristes, avec l'augmentation de la capacité d'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants, au patrimoine communal vieillissant impliquant des travaux d'entretien croissants ou à l'ajout de nouveaux espaces à entretenir.



L'augmentation des recettes de fonctionnement depuis 2021 résulte d'une hausse des taux et d'une revalorisation des valeurs locatives en 2022 et 2023, de l'arrivée de nouveaux foyers et de nouvelles enseignes. Les autres chapitres de recettes restent stables.

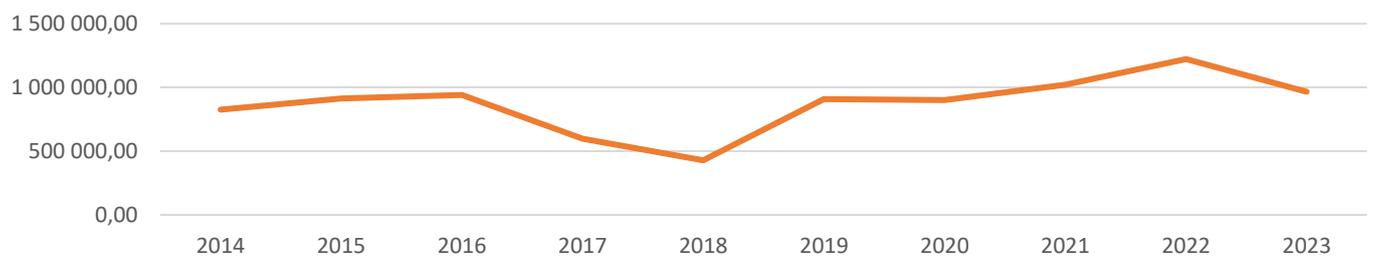
L'INSEE a notifié en fin d'année 2023 à la commune une population légale supérieure à 5000 habitants, ce qui se traduira, lorsque la Préfecture l'aura prise en compte, par l'attribution directe à la commune des droits de mutations à titre onéreux (taxation des transactions foncières intervenant sur le ban de la commune), qui représentaient en 2013 125 000 €.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2014



Dans ces conditions, la capacité d'autofinancement brute, représentant l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, et servant à couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement réelles, s'est dégradée entre 2014 et 2018, avant de retrouver son niveau de 2016 en 2019, de se maintenir en 2020 et de s'améliorer en 2021 et 2022. L'exercice 2023 ramène la CAF brute à un niveau équivalent à la moyenne de celle des exercices pré-covid.

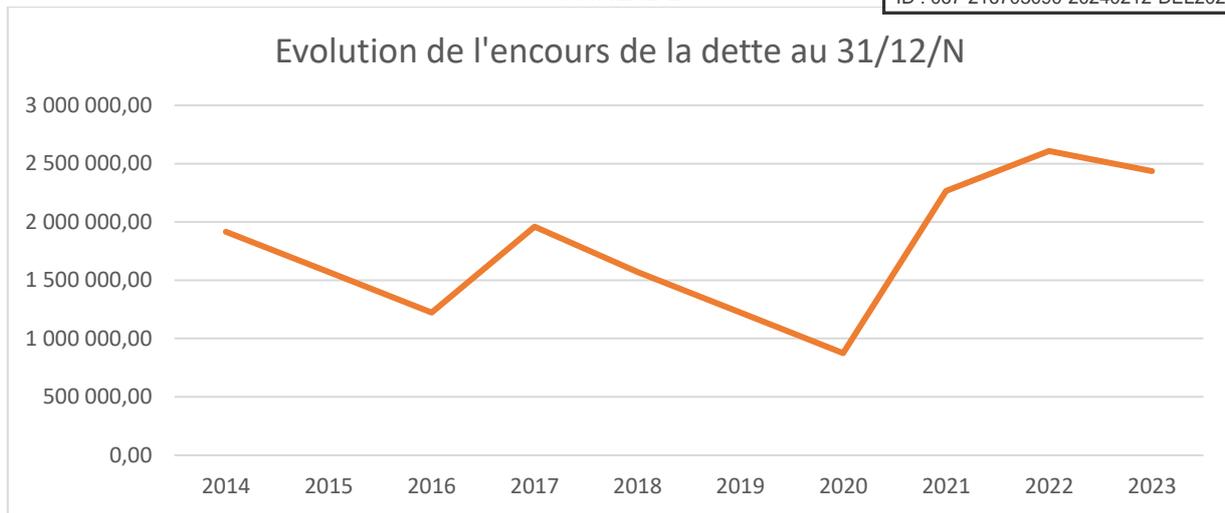
Evolution de l'épargne brute depuis 2014



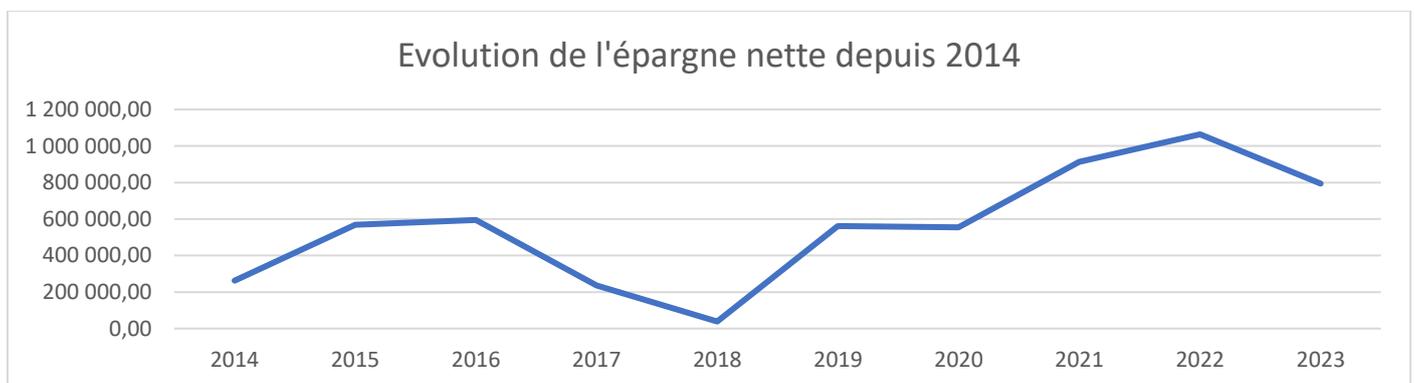
L'encours de dette de la commune s'élève, au 31/12/2023, à 2 436 205 € soit une dette par habitant de 489 €¹, contre 779 € par habitant pour les communes de la strate 3500 – 5000 habitants au niveau national².

¹ Encours de dette au 31/12/2023 / nombre d'habitants au 1/01/2023

² Source : Les finances des communes en 2022 – DGCL – ratio 5 fiche 4_7_1



La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est obtenue après soustraction du remboursement de capital de l'année, de la CAF brute. Cette CAF nette a atteint son niveau le plus bas en 2018, compte tenu de la dégradation de la CAF brute pour les raisons citées plus haut, et de la contractualisation en 2017 d'un nouvel emprunt de 1 100 000 € pour l'achat des terrains destinés au Pôle intergénérationnel et au parc public. Elle est revenue à des niveaux équivalents à celles de 2015 et 2016, en 2019 et 2020. Malgré la contractualisation de nouveaux emprunts de 1 500 000 € courant d'année 2021, et 500 000 € en 2022, l'épargne nette s'est nettement améliorée entre 2020 et 2022. Cela s'explique par la fin du remboursement d'un emprunt courant 2020, par le fait que seules deux trimestrialités des nouveaux prêts ont été décomptées des exercices 2021 et 2022, et par l'amélioration de la CAF brute. En 2023, la CAF nette est attendue à un niveau inférieur mais équivalent à 2019 et 2020. La hausse du coût de l'énergie a largement entamé la CAF brute et par conséquent la CAF nette.



2023, une année charnière

Les *charges à caractère général* se situent à un niveau supérieur à l'exercice 2022 (+27%), traduction en partie des conséquences de la crise énergétique et de l'inflation. De plus, la mise en service du nouveau bâtiment « au fil du temps » a permis le doublement des capacités d'accueil de la crèche et rend de nouveaux services aux parents de jeunes enfants, comme la fourniture de repas par un traiteur, ce qui implique une augmentation des dépenses. Des dépenses ponctuelles en résultent comme des prestations de paramétrage et l'installation d'équipements techniques et informatiques. La commune assume de nouvelles dépenses comme le nettoyage par un prestataire extérieur, des voiries au sein de la Zone Commerciale Nord.

Les *fluides (énergies, eau, carburants etc)* représentent 40 % de l'ensemble du chapitre. Ces dépenses sont en hausse de 90 % par rapport au précédent exercice, du fait de l'augmentation des tarifs de gaz depuis le 1^{er}

octobre 2022 (multipliés par 5,5), et des tarifs d'électricité pour les sites de plus de 36 kVA (multipliés par 2,5 à 3), et des hausses appliquées sur les carburants, le fioul et les granulés bois.

Les *dépenses d'alimentation* représentent environ 13% des dépenses à caractère général et sont consacrées en large partie aux achats de restauration collective. Ces dépenses sont en hausse de 20 %, car le service d'accueil collectif de petite enfance propose depuis son ouverture au sein du bâtiment « au fil du temps » la fourniture des repas. Ce poste est particulièrement impacté par l'inflation.

Les *fournitures autres qu'alimentaires* (pour les services techniques, administratifs, pour les bricolages dans les services d'accueil d'enfants etc) représentent 9 % des charges générales et s'établissent à un niveau inférieur aux réalisations de l'exercice précédent (-20%), du fait d'un recours moins important aux travaux en régie, les équipes techniques ayant été mobilisées par le déménagement des structures enfance et petite enfance en 2023.

Les *opérations de maintenance*, entretiens et réparations faisant appel à des prestataires extérieurs représentent 17 % des dépenses du chapitre. Elles sont en recul de 10% par rapport à 2022.

Les *autres prestations* qui représentent 20 % des dépenses recouvrent une diversité de dépenses telles que les assurances, impôts, impressions, prestations intellectuelles diverses, animations, télécommunications, et. Elles sont en hausse en 2023, du fait de la nouvelle imputation comptable de l'assurance statutaire, et des animations et prestations autour de la mise en service du pôle intergénérationnel.

En matière de *dépenses de personnel*, les dépenses s'établissent 1,4 % en-deçà des prévisions et sont en progression de 12,5%. L'augmentation de capacités d'accueil en petite enfance, les projets techniques induits par les enjeux climatiques et la gestion du patrimoine bâti de la commune et l'offre du service de délivrance de titres d'identité en mairie ont induit des recrutements supplémentaires. La commune a également dû remplacer des agents absents pour maladie, tout en maintenant le salaire de ces derniers, comme le statut de la fonction publique le prévoit. Le nombre d'équivalent temps plein (etp) s'établissait fin 2022 à 79,89. Il est fin 2023 de 96,34. Enfin, l'augmentation de 7% du point d'indice décidée mi-2022 a été répercutée sur l'ensemble de l'exercice 2023, et une augmentation supplémentaire de 3,5% a été appliquée mi-2023.

Les *charges financières* sont conformes aux prévisions, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2022, compte tenu de la prise en charge sur une année pleine des intérêts du dernier emprunt contracté au premier semestre 2022.

Les *atténuations de produits* recouvrent un prélèvement de péréquation (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – FPIC) et les pénalités SRU. Les dépenses de ce chapitre s'avèrent inférieures à celles de 2022, grâce au rattrapage dans la production de logements sociaux réalisés ces dernières années.

Les *autres charges de gestion courante* regroupent les indemnités des élus, les subventions versées aux SIVU du CIAS et Ravel, ainsi qu'aux associations locales, mais également les dépenses informatiques. Elles sont conformes aux prévisions.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 sont à la fois supérieures aux prévisions et aux réalisations 2022.

Les *recettes fiscales* représentant 69 % des recettes de la commune sont supérieures aux prévisions en ce qui concerne les impôts directs locaux et la taxe sur l'électricité. Cette situation est consécutive à l'augmentation de population. La commune bénéficie également d'un calcul favorable du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, et de recettes supplémentaires en matière de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Les produits des services représentent pour leur part 12% des recettes de la commune. Le service d'accueil collectif de petite enfance a vu ses capacités d'accueil doubler depuis le 16 août 2023, ce qui explique la hausse des recettes perçues à ce titre. De plus, les recettes du service enfance sont favorablement impactées par la refonte des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022. Seules les recettes du service jeunesse sont inférieures aux prévisions, du fait d'absences de personnel affectant son fonctionnement durant l'année 2023.

Les participations de l'Etat et des autres collectivités locales sont en hausse de 3% par rapport à 2022, et supérieures aux prévisions. Elles représentent 12 % du total des recettes. Les subventions CAF s'établissent à un niveau supérieur aux exercices précédents (+70 k€), du fait de l'augmentation de la capacité d'accueil du service d'accueil collectif de petite enfance et de l'agrément obtenu sur la pause méridienne au service enfance. Il est important de noter que l'Etat a versé, pour la première fois depuis 2018, une dotation globale de fonctionnement (DGF) à la commune à hauteur de 15 000 € environ. Enfin, la commune bénéficie d'une dotation suite à la mise en place d'un dispositif permettant de délivrer des titres d'identité.

Les autres produits de gestion courante correspondent principalement aux loyers perçus, et représentent 4% des recettes de fonctionnement. Elles sont en hausse par rapport à 2022, suite à la revalorisation du loyer de la gendarmerie dans le cadre d'un nouveau bail de 9 ans, et à la reprise à la normale des activités sportives du collège au gymnase du COSEC.

Enfin, c'est au chapitre des produits exceptionnels que sont désormais enregistrés les remboursements de frais de personnel provenant de l'assurance statutaire, en cas d'absence d'agents.

En matière d'**investissements**, l'année 2023 marque la fin des travaux du pôle intergénérationnel et du parc public ; plus de 3,7 millions d'euros ont ainsi été dépensés au titre des honoraires et travaux de ce projet. Les Autorisations de programme et crédits de paiement pour cette opération devront être révisés à l'occasion du vote du budget primitif 2024.

La réfection du terrain synthétique de football des Floralies ainsi que le remplacement de son éclairage en LED ont été réalisés.

L'avancement de ces deux opérations phare a permis le versement de subventions à hauteur des prévisions.

Les autres dépenses d'investissement ont porté principalement sur la mise en conformité du réseau d'eau chaude sanitaire aux Floralies, la préparation de l'arrivée du réseau de chaleur, des travaux d'éclairage public avec le renouvellement en LED, la quote-part de la commune pour les travaux de ravalement et isolation de la copropriété rue du stade, en sa qualité de propriétaire d'un appartement.

Au final, 86 % des dépenses inscrites au budget primitif 2023 en investissement ont été liquidées ou engagées lors de l'exercice.

Hypothèses d'évolution des différents chapitres de dépenses et recettes de fonctionnement et grandes orientations en matière d'investissement pour la construction du budget 2024

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2023, la commune de Mundolsheim a adopté à compter du 1^{er} janvier 2024 le référentiel M57 en tant que nomenclature budgétaire et comptable.

La M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : possibilité pour l'organe délibérant de voter des autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté ne sera pas proposée au conseil municipal de Mundolsheim pour l'exercice 2024.

Le changement de référentiel implique également des modifications marginales d'imputations comptables pour certaines dépenses ou recettes, induisant de potentielles difficultés à comparer les exécutions et prévisions budgétaires d'une année à l'autre.

Pour ce qui est des *recettes de fonctionnement*, et notamment des **concours financiers de l'Etat à la commune (chapitre 74)**, les dotations pour 2024 ne seront annoncées officiellement qu'en mars 2024. L'année 2023 a vu un versement de l'ordre de 15 000 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. L'hypothèse de versement pour 2024 se situe au niveau réalisé en 2023.

La mise en place en 2023 d'un nouveau service d'établissement de titres d'identité sécurisés ouvre droit à des dotations de l'Etat à hauteur d'au moins 9 500 € inscrits au budget primitif 2024.

Outre les dotations directes de l'Etat encore incertaines à ce stade, la commune peut compter sur le soutien de la CAF pour les services enfance, petite enfance, et jeunesse. Ces subventions sont dépendantes de l'activité. Cette dernière a évolué à l'été 2023 avec l'ouverture de places supplémentaires en petite enfance, et un agrément sur la pause méridienne en enfance. L'année 2024 sera néanmoins inédite avec un fonctionnement en année pleine. On estime une hausse du chapitre 74 de l'ordre de 15 % par rapport au budget primitif 2023.

La commune de Mundolsheim est membre de l'**Eurométropole de Strasbourg**. A ce titre les **relations financières** entre les deux entités s'articulent principalement autour du versement par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'attribution de compensation qui s'établit comme chaque année depuis l'attribution de la fiscalité des entreprises à la CUS et l'EMS à 628 141 €, et de la dotation de solidarité communautaire qui suit une évolution à la baisse depuis la fusion au 1er janvier 2018 avec la communauté de communes des trois châteaux. Elle s'établit pour 2024 à 62 187 €.

Les prévisions en matière de **fiscalité** au budget primitif 2024 tiennent compte des taux votés en 2021, et de la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement et correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre (à savoir 3,9 % pour les locaux non professionnels et 0,9% pour les locaux commerciaux et professionnels), conformément à la réforme introduite en 2018. Les prévisions en matière de taxe locale sur la publicité extérieure sont en baisse de 15% environ, du fait de la parution d'un nouveau décret réduisant les tarifs applicables par la commune. L'augmentation attendue pour les chapitres 73 et 731 serait donc d'environ 5 %.

Les **tarifs des services communaux** ont été fixés pour 2024 par délibération du 27 novembre 2023. Les effets de la refonte des tarifs des services enfance appliquée depuis la rentrée 2022 sont à l'étude en année pleine. Une révision à la hausse des tarifs du service enfance sera proposée à la rentrée 2024 du fait des augmentations des charges des services.

Les prévisions de **produits des services, du domaine et ventes divers (chapitre 70)** prennent en compte les évolutions constatées sur les exercices précédents, à savoir la hausse des effectifs en petite enfance, une baisse du nombre d'heures facturées au sein de l'accueil familial, une baisse du tarif moyen appliqué au service d'accueil collectif consécutif à la baisse du revenu moyen des parents usagers. Les recettes prévisionnelles du service jeunesse sont stables. Il en ressort une augmentation de ce chapitre de 3,5 % environ par rapport au budget primitif 2023.

Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** regroupent, dans le cadre de la nomenclature M57 les loyers perçus, et les remboursements d'assurance qui étaient, en nomenclature M14, perçus au chapitre 77 des produits exceptionnels. Cela a pour conséquence une augmentation de 40 % environ du chapitre 75, par rapport au budget primitif précédent.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, on prévoit une baisse des **charges à caractère général (chapitre 011)** d'environ 5 %, compte tenu d'un contexte plus favorable en matière de tarif des énergies.

Pour rappel, la commune de Mundolsheim a adhéré aux groupements de commandes d'achat d'énergie coordonnés par l'Eurométropole de Strasbourg et qui associent également les grandes collectivités d'Alsace : STIS, SDEA, CEA, etc depuis de nombreuses années. Le marché subséquent de gaz venait à échéance le 30 septembre 2022 et celui d'électricité pour les compteurs supérieurs à 36 kVA le 1^{er} janvier 2023. La temporalité de ces mises en concurrence a été défavorable compte tenu de la conjoncture internationale au moment de la publication des marchés. L'Eurométropole de Strasbourg a pu sécuriser l'approvisionnement en gaz et en électricité au courant de l'année 2023 par des prises de position à des niveaux élevés sur les marchés d'énergies. Pour 2024, les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont pu « topser » sur les

marchés d'énergie dans des conditions plus favorables. Ainsi, les tarifs de gaz et d'électricité pour les sites de plus de 36 kVA seront en baisse de l'ordre de 40 % par rapport à 2023. Les tarifs de l'électricité pour les sites de moins de 36kVA seront quant à eux en hausse de 125%.

D'autres paramètres induisent une atténuation de la baisse globale des dépenses d'énergies :

- L'augmentation du coût des assurances, avec notamment la multiplication par 5 de la prime d'assurance en matière de dommage aux biens,
- L'intégration à ce chapitre des dépenses induites par l'organisation de la saison culturelle 2024, précédemment financée au chapitre 65 par une subvention,
- Le fonctionnement en année pleine du service d'accueil collectif de petite enfance à 36 puis 40 berceaux à compter de septembre 2024.

Le chapitre 012 de **charges de personnel** sera en hausse d'environ 17 % par rapport au budget primitif 2023, ce qui représente, en valeur absolue, 622 000 €. Les recrutements réalisés en cours d'année 2023 en lien avec l'accroissement des capacités d'accueil des services intégrant le nouveau bâtiment « au Fil du temps », avec le défi de la gestion du patrimoine bâti de la commune, et avec l'offre à la population d'un nouveau service d'établissement de cartes d'identité et de passeports représentent à eux seuls 60% de la hausse. A cette somme s'ajoutent des mesures réglementaires exogènes comme l'augmentation du point d'indice appliquée depuis mi-2023 qui s'appliquera en année pleine en 2024, l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents, ce qui représente environ 18% de la hausse. Enfin, les hypothèses budgétaires nouvelles, évaluées à environ 22 % de la hausse, prévoient l'augmentation de capacité d'accueil du service collectif de petite enfance à 40 berceaux à compter de septembre 2024, un renfort au service ressources humaines, et comptabilité, compte tenu de l'augmentation des effectifs gérés, ainsi que le remplacement en année pleine de certains agents dont l'absence pourrait se prolonger toute l'année 2024.

Le chapitre « **atténuation de produits** » sera en légère baisse par rapport aux prévisions et au niveau des réalisations 2023.

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » recouvre les logiciels informatiques hébergés, les frais liés aux indemnités et formation d'élus, les participations versées aux organismes intercommunaux dont la commune est membre, tels que le SIVU du CIAS ou le SIVU Ravel, ainsi que les subventions versées aux associations et organismes extérieurs. Les prévisions d'évolution de ces dépenses sont stables par rapport au budget primitif 2023.

Le chapitre 66 « **charges financières** » est stable, en l'absence de souscription d'un nouvel emprunt en 2024.

En matière d'emprunts, l'**encours prévisionnel de la dette** de la commune s'établira au 31 décembre 2024 à 2 264 205 €. Compte tenu de l'ampleur des chantiers à mener à moyen terme, le recours à l'emprunt sera inéluctable, reste à attendre des conditions de crédit plus favorables.

L'exercice 2024 s'inscrit à mi-mandat et fait suite à l'achèvement des travaux du pôle intergénérationnel qui s'est traduit par une augmentation des surfaces immobilières de 1500 m², de la capacité d'accueil du service de petite enfance et par le recrutement d'agents dont l'impact financier se chiffrera en année pleine en 2024.

Cette réalisation et augmentation des surfaces rend corrélativement disponibles des locaux, qui seront pour certains mis en vente suite au transfert de missions au pôle. L'année 2024 doit aussi donner lieu à l'augmentation du nombre de berceaux pour approcher la capacité potentielle maximale d'accueil, du pôle.

D'autres biens non utiles à la mission de service public de la collectivité seront proposés à la vente et induiront parallèlement une réflexion sur la rationalisation de l'occupation des espaces conservés.

Par ailleurs, le coût énergétique toujours élevé exige une vigilance accrue, voire, là où c'est possible, un effort supplémentaire pour restreindre encore la consommation, dont il convient de souligner les résultats encourageants enregistrés en 2023, notamment en matière de chauffage et d'éclairage public.

L'effort comportemental, s'il est nécessaire, n'est toutefois pas suffisant. La rénovation énergétique des bâtiments publics doit désormais nous guider dans le choix des investissements. Le premier chantier ouvert sera celui des écoles maternelle et élémentaire Leclerc ainsi que la végétalisation des cours d'écoles. Le passage de l'éclairage public en LED doit progresser à un rythme plus soutenu.

Notre parc immobilier, vieillissant nécessite aussi, sur d'autres infrastructures (hall de tennis, centre culturel et gymnase), des investissements visant à étancher ou à changer des toitures. Ces travaux seront bien sûr réalisés sans occulter l'aspect énergétique.

Ces chantiers nécessitent des moyens budgétaires conséquents. Notre situation financière est restée saine malgré les investissements lourds réalisés, l'endettement à la clôture de l'exercice 2023, en est le témoin. Par ailleurs, notre trésorerie a été réduite à un niveau raisonnable.

De par la loi SRU de 2000 et la loi 3DS de 2022, la commune se voit aussi assigner un objectif en matière de production de logements sociaux. Cet objectif est égal à 25% du parc des résidences principales. Notre déficit actuel est de 282 logements.

L'objectif triennal pour la période 2023-2025 est de 33% soit 94 logements. La loi 3DS a introduit la possibilité de conclure un contrat de mixité sociale tripartite (Etat, commune, Eurométropole de Strasbourg). La commune y a souscrit, ce qui a permis de ramener l'objectif triennal à 72 logements.

L'augmentation du taux d'imposition est également une autre option. Nous l'écartons toutefois au regard des revalorisations successives des valeurs locatives.

L'année 2024 sera ainsi une année de transition dans la rationalisation de notre parc, de la réalisation des travaux indispensables et dans l'étude, la programmation pluriannuelle et si possible, l'entame du premier chantier important de rénovation énergétique.

Sur la base des prévisions budgétaires 2024, et des réalisations prévisionnelles, on peut projeter une épargne brute d'environ 240 000 €, permettant de couvrir l'annuité de la dette, et une épargne nette d'environ 70 000 €.